

Abstract - Groupe n°19

## **Tourisme chirurgical des résidents suisses: ressources disponibles en cas de complications.**

Julien Caccia, Camille Chuat, Clémence Hennebel, Valentine Vögele, Noémie Waefler

### *Introduction*

Le tourisme chirurgical, qui désigne les voyages de personnes à l'étranger dans le but de subir des interventions chirurgicales, a explosé au cours des 20 dernières années. Il concerne de nombreux pays industrialisés, y compris la Suisse [1,2]. Les raisons de ce phénomène sont principalement économiques et financières [1-4]. En effet, les résidents suisses concernés se rendent à l'étranger pour subir des interventions qui ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie (LAMal) : chirurgies réfractive, esthétique et dentaire. Cependant, ces personnes peuvent être particulièrement démunies en cas de complications post-opératoires [2-7], ne sachant pas vers qui se tourner. Les complications sont définies comme aiguës et médicales; les plus courantes sont l'infection, la déhiscence et la douleur [2-5]. Concernant la chirurgie esthétique, on y ajoute les cicatrices inesthétiques (malfaçons), la rupture d'implants et l'insatisfaction du résultat [2,4,6]. Une étude récente réalisée à l'hôpital universitaire de Zürich quantifie la fréquence de ces complications: 109 femmes admises entre 2010 et 2014 dans les suites précoces ( $\leq 30$  jours) ou plus tardives (30-180 jours) d'une plastie mammaire ou d'une abdominoplastie [2]. On ne trouve toutefois dans la littérature que peu d'autres statistiques et d'études menées sur le tourisme chirurgical, les complications au retour en Suisse ainsi que sur les ressources à disposition du patient. En effet, il est très difficile de répertorier tous les voyageurs médicaux puisqu'ils ne sont pas référencés par le système de santé suisse.

### *Méthode*

Les objectifs de ce projet visent à établir un état des lieux de la situation actuelle du tourisme chirurgical, identifier et rencontrer les différents acteurs du système de santé impliqués dans cette thématique puis évaluer leur perception et leur champ d'action en tenant compte de leurs limites. Enfin, le but est d'identifier les moyens à disposition des patients victimes de complications. Nous nous sommes concentrés sur les résidents et les acteurs du système de santé suisses romands et sur les complications liées à la chirurgie esthétique en particulier. Une revue de littérature a été effectuée en vue d'obtenir des informations quantitatives sur la fréquence des résidents suisses se rendant à l'étranger pour la chirurgie esthétique, le type de complications et les dispositifs en place pour prendre en charge ces patients. Puis, nous avons conduit une étude qualitative par entretiens semi-dirigés auprès des acteurs concernés. Des questionnaires ont été envoyés aux assurances. Une vision globale a été obtenue en interrogeant des représentants des autorités cantonales de Neuchâtel et Vaud, deux chirurgiens plasticiens dont le Président sortant de la Société Suisse de Chirurgie Plastique, Reconstructive et Esthétique, un médecin généraliste Co-Président de la Société Suisse de Médecine Interne et Générale, le directeur d'une agence de tourisme chirurgical, un Professeur ordinaire de droit de la santé à l'Université de Neuchâtel et un médecin FMH.

### *Résultats de l'étude qualitative*

**Centres d'urgence** : les complications aiguës et vitales sont prises en charge.

**Médecins de premier recours** : pour les complications non-vitales, le voyageur aura tendance à se tourner en premier lieu vers son généraliste. Lorsque la complication ou la demande du patient dépasse les compétences du médecin de premier recours, celui-ci redirige le patient vers un chirurgien ou un centre d'urgence.

**Chirurgiens** : ils s'occupent des complications chirurgicales subaiguës, voire des malfaçons et insatisfactions. Souvent, les chirurgiens acceptent de reprendre les dossiers; toutefois, ils ont le droit de refuser. La signature d'une décharge de responsabilité pour les actes effectués à l'étranger peut être demandée par le chirurgien.

**Agences** : il existe différentes agences de tourisme médical en Suisse. Celles-ci organisent la totalité du voyage et servent d'intermédiaire entre le patient et le chirurgien à l'étranger. L'agence que nous avons interrogée propose différentes garanties et extensions d'assurance pouvant prendre en charge les complications jusqu'à un montant de 25'000 CHF. De plus, cette agence a développé un réseau de

médecins en Suisse permettant une prise en charge facilitée des patients victimes de complications à leur retour. Néanmoins, le fonctionnement des autres agences nous est inconnu.

**Autorités sanitaires** : elles n'ont pas d'autorité sur les médecins opérant à l'étranger; en effet, leur champ d'action est limité à la Suisse. Pour l'instant, il n'existe pas de stratégie préventive pour informer les patients des précautions à prendre avant de partir et des risques liés au tourisme chirurgical. Elles ne représentent donc pas une ressource pour un patient victime de complications. On note également l'absence de discussion à ce sujet au niveau des services de santé de la Confédération (OFSP).

**Assurances** : les complications vitales et médicales sont remboursées par l'assurance de base. En ce qui concerne les malfaçons ou les insatisfactions, les prestations sont à la charge du patient. Enfin, selon l'assurance complémentaire que le patient a contractée, d'autres soins peuvent être pris en charge. C'est donc à l'assuré de se renseigner sur ces différentes modalités contractuelles.

**Instances juridiques** : s'il est difficile d'obtenir gain de cause contre un chirurgien en Suisse, il l'est tout autant à l'étranger. De plus, engager une procédure judiciaire dans un autre pays n'est pas chose aisée, le for juridique se trouvant dans le pays où l'opération a été réalisée. La barrière culturelle et linguistique peut rendre la procédure juridique compliquée et un avocat spécialisé en droit médical devra être engagé sur place. Il est aussi possible de se retourner contre l'agence si c'est elle qui a organisé le voyage. Dans ce cas, la procédure juridique aura lieu en Suisse.

### *Discussion*

Selon la majorité des acteurs interrogés, le nombre de voyageurs chirurgicaux semble s'accroître. Il est toutefois difficile de savoir si le taux de complications augmente également. Le tourisme chirurgical est généralement mal perçu par les acteurs de santé. Il est considéré risqué en raison du manque d'informations des personnes avant leur départ. En effet, certains voyageurs sous-estiment à la fois l'ampleur d'une opération et l'importance du suivi post-opératoire. De plus, l'indication à la chirurgie n'est souvent pas clairement posée et les patients ne rencontrent leur chirurgien pour la première fois que quelques jours avant l'opération. Enfin, si aucune étude n'a démontré un taux de complications plus élevé à l'étranger qu'en Suisse, les ressources disponibles en cas de problème semblent plus difficilement accessibles. D'après nos entretiens, les risques seraient les mêmes qu'en Suisse à condition qu'un suivi soit assuré et que les directives médicales soient respectées. En revanche, la mise en perspective de nos résultats avec la littérature est plus complexe puisqu'il y a peu d'études disponibles à ce sujet. De plus, notre travail a également été limité par l'impossibilité de s'entretenir avec les patients ainsi que la réticence des assurances à nous répondre. Une étude statistique serait donc la bienvenue afin de faire le point sur la situation suisse. En outre, une meilleure information sur le tourisme chirurgical et ses risques permettrait aux patients de prendre une décision plus éclairée avant leur départ. Finalement, ce travail appelle à la réflexion sur les coûts élevés de la santé en Suisse qui limitent l'accès aux soins. Une discussion au niveau étatique est d'ailleurs en cours pour considérer la fin du principe de territorialité, qui limite actuellement la prise en charge par la LAMal des prestations effectuées à l'étranger.

### *Références*

1. Bovier PA. [Medical tourism: a new kind of traveler?]. Rev Med Suisse. 2008 May 14;4(157):1196, 1198-201. French.
2. Klein HJ, Simic D, Fuchs N, Schweizer R, Mehra T, Giovanoli P, Plock JA. Complications After Cosmetic Surgery Tourism. Aesthet Surg J. 2017 Apr 1;37(4):474-482.
3. Evrard A, Jarlborg M, Gauthier M, Constanthin P. Tourisme médical [Mémoire d'immersion en communauté]. Genève : Université de Genève; 2011.
4. Alizadeh K. Commentary on: Complications After Cosmetic Surgery Tourism. Aesthet Surg J. 2017 Apr 1;37(4):483-4.
5. Melendez MM, Alizadeh K. Complications From International Surgery Tourism. Aesthet Surg J. 2011 Aug 1;31(6):694-7.
6. Livingston R, Berlund P, Eccles-Smith J, Sawhney R. The Real Cost of "Cosmetic Tourism" Cost Analysis Study of "Cosmetic Tourism" Complications Presenting to a Public Hospital. Eplasty. 2015 Jul 28;15:e34. eCollection 2015.
7. Matter M. [Surgery abroad: a non-calculated risk]. Rev Med Suisse. 2015 Aug 12;11(482):1512. French.

### *Mots-clés*

Medical tourism; Medical surgery; Medical travel; Complications; Switzerland; Cosmetic surgery